PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX

du 18 septembre 2026

Présents : COMBY Marie-Hélène, HEURTIER Isabelle, JEANTET PROST Karine, LAHU Maxime, PONCET Michaël, PORCHERET Maxie, RAFFIN Françoise, THOMAS Thierry, SAINT-OYANT Claude, conseillers,

Edwige PONCET, suppléante,
Ketty PELLEGRINI, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Maxie PORCHERET

Excusés : GRENARD Jérôme avec pouvoir à Isabelle HEURTIER
HERNANDEZ Philippe avec pouvoir à Karine JEANTET-PROST
Stéphane VUAILLAT, suppléant

Absent : néant

Ordre du jour :

SITCOM : intervention du vice-président

Approbation du Procès-Verbal du 31 juillet 2026

1. Vente des tables et chaises de la salle polyvalente

2. Suite Appel à projet Petit Patrimoine

3. Conventions de location de salles communales
   - Comité des fêtes pour la Chorale
   - Comité des fêtes pour la Gymnastique
   - Club Alphonse Gaillard
   - Mme Sandrine Girod pour le QI Gong

4. Homologation local Maison France Service

5. Renouvellement Natura 2000 demande d'exonération taxe foncière non bâti

6. Point sur la participation à l'extra-scolaire

Questions diverses :

- Création poste d'agent recenseur
- Bulletin municipal
- Point sur les commissions

Informations diverses

Ouverture de la séance à 19h30

En l'absence du maire, retenu par d'autres obligations et qui arrivera en retard, Isabelle HEURTIER, 1ère adjointe, préside la séance.

Approbation du procès-verbal du 31juillet 2026

Après présentation du procès-verbal, il est approuvé sans remarque à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs.

1- Convention de location des salles communales

Le comité des fêtes sollicite la salle paroissiale en été et la salle de Justice en hiver, les jeudis de 19h à 20h30 pour l'activité chorale.

Après délibération, à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs, le conseil décide d'accorder les salles selon les modalités demandées.

Le comité des fêtes sollicite la salle polyvalente pour l'activité gymnastique le mercredi de 17h30 à 20h30.

Après délibération, à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs, le conseil décide d'accorder la salle polyvalente selon les modalités demandées.

Le Club Alphonse Gaillard se verra proposer, s'il le souhaite, la location de la salle de Justice le mardi après-midi.

Après délibération, à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs, le conseil décide d'accorder la salle de justice selon les modalités proposées.

Madame Sandrine Girod pour le Qi Gong demande la location de la salle de Justice le mardi de 18h à 19h15.

Après délibération, à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs, le conseil décide d'accorder la salle de Justice selon les modalités demandées.

2- Vente des tables et chaises de la salle polyvalente

Isabelle Heurtier explique que la mairie souhaite mettre en vente les tables et chaises de la salle polyvalente qui ne sont plus utilisées (peu pratiques et lourdes). 17 tables et 102 chaises seront proposées à la vente sous forme de lot (un lot = une table et 6 chaises).

Tarif proposé : 90€ le lot (une table et 6 chaises).

Thierry Thomas propose plutôt d'augmenter légèrement le prix d'un lot (100€) puis après discussion, la solution d'un barème avec des prix dégressifs semble s'imposer :

- 1 lot 100€
- 5 lots 450€
- 17 lots 1500€

Après délibération, à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs, le conseil décide de vendre les lots de tables et chaises selon le barème suivant : 1 lot à 100€, 5 lots à 450€ et 17 lots à 1500€.

5 – *Suite appel à projet Petit Patrimoine*

Monsieur le Maire et Karine Jeantet se sont occupés du dossier d'inscription au projet Petit Patrimoine. L'objectif est de rénover le Monument aux Morts. Le projet a été retenu, nous pourrions percevoir 1 400€ d'aides. Un devis pour la rénovation du monument a été établi à 4 200€.

Réflexion sur le coût et sur la priorité des projets à mener. Pas de décision prise lors de ce conseil.

6 – Point sur la participation à l'extrascolaire

Arrivée de Jérôme GRENARD

Michaël Poncet, Président du SIVOS, explique le fonctionnement du service extrascolaire. Les enfants des Bouchoux bénéficient d'un lieu d'accueil extra-scolaire sur le site de l'école des Moussières. Ce service est assuré par les Francas du Jura. Chaque année, le SIVOS des Moussières nous facture les charges que représentent la participation communale pour nos enfants en fonction du compte de résultats édité par les Francas.

Maxie Porcheret, déléguée au SIVOS, explique que cette année la facture transmise est élevée en raison de l'augmentation de plusieurs postes :

- Salaires (embauche d'un directeur multisites, embauche pour l'entretien des locaux)
- Frais de transport
- Energie

Cependant, ces hausses n'expliquent pas à elles seules une telle augmentation de la facture et le mode de calcul concernant la répartition entre toutes les communes reste opaque.

Michaël et Maxie informent les membres du Conseil Municipal que les enfants du RPI La Pesse - Les Bouchoux représentent la grande majorité des utilisateurs de ce service extrascolaire. Aussi, pourquoi ne pas ouvrir notre propre service extra-scolaire sur le site de La Pesse ? Réflexion à mener.

Le Maire propose de réunir les maires et les SIVOS pour parler de la répartition des frais liés à l'extrascolaire qui nous semblent à ce jour opaques.

Questions et informations diverses :

Création d'un poste d'agent recenseur
La commune recherche un agent recenseur pour un mois entre mi-janvier et mi-février. Idéalement, une personne connaissant la commune et véhiculée.

Bulletin municipal
Commencer à réfléchir à la rédaction et la publication de L'Echo des Couloirs. Les associations et les acteurs locaux seront contactés pour savoir s'ils souhaitent participer. Les articles devront être envoyés à la mairie le vendredi 20 novembre au plus tard, à la suite de quoi, aucun rappel ne sera effectué.

Point sur les commissions
Commission voirie : attente d'un devis pour la réfection du chemin menant chez Robert Dromard (Sur La Roche).

3 – Homologation local Maison France Services

Isabelle Heurtier explique que pour être homologuée, la Maison France Services doit obligatoirement avoir deux agents présents dans les locaux (un agent de la MFS et une autre personne qui est souvent la secrétaire de mairie). Le secrétariat de mairie n'étant pas à côté du local de la MFS, les conditions requises ne sont pas respectées. De plus, ce local ne respecte pas les normes d'accessibilité des bâtiments accueillant du public.

Une réflexion est engagée sur la possibilité d'installer une rampe amovible. Un premier devis pour une rampe a été établi à 4302€ TTC. Un deuxième devis propose une plateforme constituée de blocs amovibles pour un montant de 11 911€ TTC. Un troisième devis pour la création d'une rampe en béton a été demandé à la société Jacquet, devis en attente.
Isabelle explique que nous aurons la possibilité de recevoir une Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux (DETR).

En ce qui concerne le deuxième agent devant être présent dans les locaux Maison France Service :

- Première possibilité : la mairie des Bouchoux reprend le bureau de Poste, 1350€ d'aide de La Poste nous serait accordée et nous pourrions alors, avec cette somme, employer un agent pour 5 après-midis par semaine.

- Deuxième solution : nous pouvons employer un agent 6h par semaine (2 fois 3 heures) sans reprendre le bureau de La Poste.

Pas de décision prise lors de ce conseil, il s'agit d'amorcer la réflexion sur ces projets.

4 – Renouvellement Adhésion Natura 2000 : demande d'exonération taxe foncière non bâti

Isabelle Heurtier rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 octobre 2021, la commune avait décidé l'adhésion à la Charte Natura 2000 pour les parcelles citées ci-dessous appartenant à la commune des Bouchoux situées sur le territoire de La Pesse pour une surface de 139 h 17 a 96 ca.

- Sur la Roche : A 358, A 359,
- B4 433, B4 434, B4 435, B4 436, B4 437, B4 439, B4 440, B4 441, B4 442, B4 812
- B5 732, B5 733, B5 734, B5 735, B5 736

Pour rappel, l'objectif de cette charte est d'orienter la gestion de manière à favoriser la conservation et éviter la destruction des habitats d'intérêt communautaire inventoriés. La signature de cette charte marque donc l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels.

D'autre part, le signataire est exonéré des parts communales et intercommunales de TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti). La charte Natura 2000 est conclue pour une durée de 5 ans ou 10 ans renouvelable.

Après délibération, à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs, le conseil décide le renouvellement de la charte Natura 2000 pour 5 ans avec tacite reconduction et demande l'exonération de la taxe foncière non bâti. Autorise le Maire à signer la charte Natura 2000.

Bâtiment :

- Location d'un appartement appartenant à la mairie. Pour le moment, peu de visites.
- Panne électrique au niveau du bâtiment de la mairie avant la rentrée scolaire, résolue.

Forêt :

- Fixer une date pour mener une réflexion sur le plan de gestion.
- Une parcelle, dans laquelle le bois pourrait être coupé (hors plan de gestion de la forêt communale), en limite de la station d'épuration de la Millère a été identifiée , un chiffrage a été fait avec l'entreprise Moyse et celle-ci pourrait intervenir d'ici la fin de l'année.

Assainissement :

- Les derniers travaux devraient être effectués la semaine du 21 septembre. Inauguration en présence du sous-préfet le vendredi 25 septembre après-midi.

Finances :

- Réunion de la commission Finances le vendredi 2 octobre à 18h.

PNR

Thierry Thomas explique avoir participé à la réunion du comité syndical pour lequel il est délégué de la commune. Durant cette séance a été présentée la demande de participation des communes. Proposition d'une participation à 3.76€ par habitant bloquée sur 5 ans. Thierry votera pour la commune cette participation.

SYDOM - Tri sélectif

Questionnaire sur le tri des déchets distribué à tous les conseillers municipaux pour aider à la réflexion sur l'évolution des pratiques et des usages. Le rapport annuel du SYDOM est consultable sur le site internet de la mairie.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 23 octobre à 19h00.

La séance est levée à 22h12

Le Maire Jérôme GRENARD	La secrétaire Maxie PORCHERET
MAIRIE DES BOUCHOUX (JURA)	

Procès-verbal approuvé le 23/10/2026